

Grève le 8 septembre En collège et en lycée, une rentrée dans l'action !

Nous vous souhaitons à tous une bonne rentrée 2016 !



Après des vacances qui, nous l'espérons, vous ont permis vous ont permis de couper avec le quotidien professionnel, nous vous souhaitons une très bonne rentrée et une très belle année scolaire, que celle-ci soit synonyme de réussite pour nos élèves, mais aussi d'amélioration de nos conditions de travail et de revalorisation du métier. Et sur ces points, les luttes ne manquent pas, et c'est donc aussi une année combative qui s'annonce !

Alors que la Ministre de l'Éducation Nationale, multiplie les interventions médiatiques, à l'image de ses habitudes depuis près de 5 ans, la rentrée s'annonce tout aussi compliquée que les précédentes : manque de moyens qui asphyxient le Second degré, et en particulier les lycées, collèges sous la pression d'une réforme aux antipodes d'un projet ambitieux et émancipateur pour la jeunesse...

Le SNES-FSU, avec l'intersyndicale SNEP-FSU, CGT, FO, Solidaires, appelle à la grève le jeudi 8 septembre. Pour imposer nos revendications et notre projet, cette grève doit être massive, afin de montrer dès le début de l'année la détermination de la profession à imposer d'autres choix.

La proximité avec la rentrée permettra d'opposer un démenti cinglant au satisfecit que s'auto-décerne la Ministre de l'Éducation Nationale. La section académique du SNES continue l'action, au-delà du 8 septembre, en proposant divers temps forts ayant vocation à rassembler la Profession.

Au-delà du champ du Second degré, **septembre 2016 marque aussi la reprise de la lutte contre la Loi Travail** : alors que la seule réponse du gouvernement a été le recours autoritaire au 49.3 au Parlement, et la décrédibilisation du mouvement social par l'instrumentalisation des violences en marge des manifestations, l'été n'a pas entamé la détermination de l'intersyndicale à dénoncer un projet porteur de nombreuses régressions pour les salariés et la jeunesse. **Une nouvelle journée d'action est programmée le jeudi 15 septembre.**

Bonne rentrée à toutes et à tous, et à très vite dans la rue, dans les salles des professeurs, dans les stages syndicaux pour imposer de l'ambition pour nos métiers et la jeunesse !

Sophie Vénétiay, Pascale Boutet, Marie Chardonnet
co-secrétaires générales du SNES Versailles

Sommaire

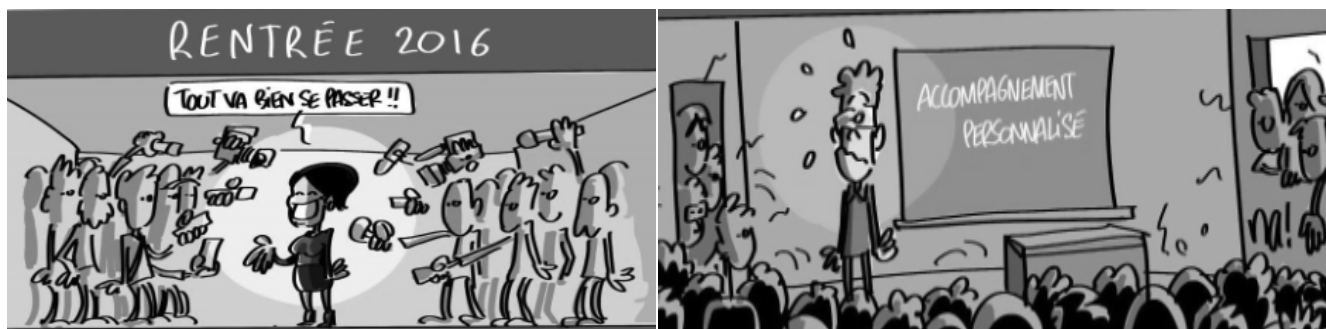
p. 1 : Editorial
p. 2 : Rentrée 2016
P. 3 : STAGE le vendredi 14 octobre : « collège2016 : un mois après, quelles perspectives » ?
p. 4 : Sécurité, Services civiques et Lycées

Encart central :
Enquête de rentrée
Tract 8 septembre

Une rentrée apaisée pour la Ministre...

Lors de sa conférence de presse de rentrée, la Ministre s'est montrée rassurante sur les conditions de rentrée. Mais ces éléments de langage répétés à l'envie ne tiennent pas face aux réalités du terrain. 5288 élèves supplémentaires prévus dans l'académie de Versailles et...415 emplois supplémentaires. Le chiffre est révélateur de l'insuffisance des moyens déployés par le Ministère dans notre académie. Alors que la pression démographique ne se dément pas, surtout en lycée, les moyens alloués ne permettront pas d'y faire face, et cette faiblesse va même conduire à une dégradation des conditions d'enseignement en lycée, avec des classes de plus en plus chargées. En collège, c'est college2016 qui remet en cause les conditions de travail des personnels, entre mise en place à marche forcée d'une réforme rejetée par la majorité de la profession et imposition de pratiques pédagogiques sans tenir compte de l'expertise des personnels. College2016 c'est aussi l'augmentation des effectifs dans les classes, la fin des dédoublements cadrés au niveau national et donc une concurrence accrue entre les personnels.

Dans le même temps, les premières petites annonces pour recruter des profs apparaissent sur le site de Pole Emploi, signe que la crise de recrutement n'est pas terminée, contrairement aux affirmations de la Ministre.



Une rentrée dans l'action pour le SNES-FSU !

⇒ **Enquête de rentrée** : si le gouvernement fait de cette dernière rentrée du quinquennat un axe fort de sa communication, afin de mettre en scène sa « priorité à l'éducation », le SNES-FSU continuera de mener campagne et de rassembler la profession pour imposer d'autres choix éducatifs. Face aux éléments de langage bien rodés du Ministère, il est primordial de pouvoir opposer des éléments précis et concrets à cet exercice de communication ministériel. Remplissez l'enquête de rentrée (version en ligne sur notre site ou la version papier jointe à cet envoi), car c'est bien grâce à la présence du SNES dans la grande majorité des établissements de l'académie, que nous serons en mesure de faire la lumière sur les conditions de rentrée et tirer ainsi un vrai bilan, sincère, de la rentrée.

⇒ **Grève le 8 septembre** : collège2016, lycées oubliés, effectifs qui ne cessent d'augmenter en collège comme en lycée, vies scolaires oubliées etc... Cette rentrée n'est pas apaisée, elle est, au contraire, révélatrice de la politique éducative menée par ce gouvernement, politique marquée par le renoncement à faire réussir tous les élèves ! L'intersyndicale SNES-FSU, SNEP-FSU, CGT, FO, Solidaires, appelle donc à une grève de rentrée, le 8 septembre pour dénoncer ces conditions de rentrée. Tract joint à cette publication et disponible en ligne sur notre site.

⇒ **Réunions organisées par les sections départementales** : tout au long du mois de septembre, venez témoigner et échanger sur la réalité de la rentrée, débattre de la construction des actions collectives à mener etc. Calendrier précis sur notre site ou en contactant votre section départementale : snes78@versailles.snes.edu, snes91@versailles.snes.edu, snes92@versailles.snes.edu, snes95@versailles.snes.edu

⇒ **Collège2016, la lutte continue ! Stage « Collège2016, un mois après, quelles perspectives » le vendredi 14 octobre.**

Si la rentrée 2016 marque l'entrée en vigueur de la réforme du collège, elle ne signifie pas le renoncement du SNES-FSU à combattre cette réforme régressive et à en obtenir l'abrogation. La section académique organise donc un stage pour débattre, échanger sur la mise en place de la réforme et construire les actions de demain pour imposer le projet que nous voulons pour le collège. Plus d'informations ci-contre.

STAGE SYNDICAL

« Collège2016 : un mois après, quelles perspectives » ?

Vendredi 14 octobre au SNES National (Paris)

*Rappel : Chaque enseignant dispose d'un capital de **12 jours par an**, pour **congés de formation syndicale** avec traitement intégral. Ce droit n'est assorti que d'une seule contrainte : le dépôt auprès du chef d'établissement d'une demande d'autorisation d'absence (modèle ci-dessous), **un mois au moins avant la date prévue du stage**.*

Lieu : section nationale du SNES-FSU, 46, avenue d'Ivry, Paris 13^{ème}, ligne 14, M° Olympiades

Date et horaires : vendredi 14 octobre 2016, de 9h30 à 16h30



Attention, **inscription avant le mercredi 14 septembre**,
en raison du délai nécessaire pour déposer son autorisation d'absence.



La rentrée 2016 marque l'entrée en vigueur de la réforme du collège, imposée par la Ministre contre l'avis d'une majorité de la Profession, qui s'est mobilisée à de nombreuses reprises ces derniers mois, à l'initiative du SNES-FSU. Ces mobilisations ont permis de mettre en avant les effets délétères de cette réforme pour les élèves et les personnels, mais la Ministre s'est entêtée, refusant d'entendre la voix des personnels.

L'application de la réforme à la rentrée ne doit pas marquer le renoncement à obtenir l'abrogation du décret Collège2016

La section académique du SNES-FSU propose donc un stage pour confronter les expériences de mises en place de la réforme, échanger sur la mise en place de l'AP, des EPI, les conséquences pour les élèves, les personnels et ainsi tirer un premier bilan concret de cette réforme. Ce bilan servira à alimenter les actions à venir pour obtenir l'abrogation de Collège2016, et les communications à destination de la presse et des parents pour démonter les artifices et les mensonges de Collège2016. D'autres éléments seront mis en débat : nouveau brevet, évaluation des élèves, interdisciplinarité, modalités des actions à venir... Programme détaillé sur notre site.

Comment s'inscrire ?

Déposer à votre chef d'établissement, un mois avant la date du stage, donc **avant le mercredi 14 septembre**, une **demande d'autorisation d'absence** sous la forme d'un courrier au Recteur (voir modèle ci-dessous). Il est impératif également de s'inscrire auprès de la section académique sur notre site : www.versailles.snes.edu.

MODÈLE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE.

NOM et Prénom, Grade et Fonction, Établissement

Monsieur le Recteur de l'Académie de Versailles
Sous couvert de M..... (I)

Conformément aux dispositions :

(Si vous êtes titulaire) : - de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 (art 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-474 du 15 juin 1984 définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire,

(Si vous êtes personnel non-titulaire) : - de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'Etat du congé pour la formation syndicale, et du décret 84-474 du 15 juin 1984 définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire,

j'ai l'honneur de solliciter un congé le vendredi 14 octobre 2016 pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à Paris. Il est organisé par la section académique du SNES, sous l'égide de l'IR.H.S.E.S., organisme agréée, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

Signature

(I) : Nom et fonction du Chef d'établissement cette demande devant parvenir par la voie hiérarchique.

URGENT - enquête de rentrée 2016

N'oubliez pas de nous renvoyer rapidement l'enquête de rentrée 2016 (ci-joint en version papier ou formulaire sur notre site) pour nous faire connaître les conditions de rentrée dans votre établissement !

Dévolement des SERVICES CIVIQUES pour masquer la pénurie de personnels

Présenté comme une modalité de l'engagement citoyen des jeunes, le **Service Civique** apparaît en réalité comme un instrument aux mains des employeurs, et notamment de l'État, pour se doter d'une **main d'œuvre peu coûteuse**, tout en s'exonérant de toute responsabilité sociale : rémunération en dessous du SMIC (573 euros), qui revient, pour le Ministère, à un « coût » moyen de 0.88 euros de l'heure, pas d'obligation de formation et de recrutement de personnels qualifiés, activités qui se situent en dehors du Code du Travail, aucun recours n'est donc possible en cas de conflit.

Les premières petites annonces posées sur le site gouvernemental confirment l'analyse : **des services civiques censés effectuer les missions des AED, des CPE, des professeurs documentalistes...!** Le Ministère profite donc de ce formidable effet d'aubaine pour substituer des personnels précaires à des personnels qualifiés et reconnus, qu'il ne recrute pas, symbole des insuffisances de l'investissement gouvernemental dans le domaine éducatif.

Il est indispensable de faire la lumière sur ce nouveau tour de passe-passe du gouvernement, tout en protégeant les jeunes volontaires de toutes formes d'abus et de dérives. Contactez rapidement la section académique si besoin.

LYCÉE : l'oublié du gouvernement !

A travers le **nouveau décret sur la fin du redoublement**, la Ministre a confirmé que la gestion des flux, dans une optique purement budgétaire, était sa principale préoccupation. Dans une réponse à la Cour des Comptes, elle s'est même félicitée des effets de la réforme Chatel. Résultat, **sans remise en cause de cette réforme, sans investissement conséquent pour les lycées, la rentrée s'annonce explosive** : salles de classes pleines à craquer en raison des effectifs surchargés, créations de classes au dernier moment, notamment pour les doublants de terminale, sans moyens suffisants, chamboulant les répartitions pédagogiques et les emplois du temps... Quant aux **lycées de l'Éducation Prioritaire**, la Ministre continue d'avancer ses pions en silence, programmant ainsi leur éviction de l'Éducation Prioritaire, alors même qu'ils cumulent les difficultés économiques, sociales et scolaires !

SÉCURITÉ : empilement de consignes et d'injonctions

Les Ministres de l'Éducation Nationale, de l'Intérieur et de l'Agriculture ont donné une conférence de presse commune le 29/08 pour détailler les mesures de sécurité dans les établissements scolaires. Peu de nouveautés par rapport aux textes parus l'année dernière : un exercice intrusion/attentat rendu obligatoire, la formation des délégués aux premiers secours et une sensibilisation de tous les élèves de 3^{ème} aux gestes qui sauvent. Mais de nombreuses questions restent sans réponse : quelle formation aux premiers secours pour les personnels ? avec quels moyens va se faire la formation des élèves ? Il sera nécessaire de trouver un équilibre : ne pas générer un climat anxigène, répondre au besoin de sécurité sans imposer aux élèves des responsabilités trop lourdes, ni leur faire porter une charge sans rapport avec leur fonction de délégué. Quant au suivi des élèves dans un processus de radicalisation, la Ministre annonce que les préfets alerteront les chefs d'établissement, mais c'est aussi par un travail des équipes pluriprofessionnelles (infirmières, CPE, professeurs etc) que les personnels seront en capacité d'analyser le comportement des élèves et d'apporter des réponses satisfaisantes. Rappelons à toutes fins utiles, que le budget 2016 ne comporte aucune création de poste de CPE....

Assurer la sécurité dans les établissements scolaires est fondamental pour les élèves comme pour les personnels : il convient donc d'éviter la surenchère dans les consignes données, et favoriser au contraire cohérence et efficacité. On en est encore loin...

En cas de dérives sécuritaire, d'injonctions contradictoires de la part de votre chef d'établissement, contactez-nous rapidement.